



# VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 10 mai 2023 [page 1]

## Édito



Une actualité chargée...

**#64 ans  
C'est non !**

Mets tes baskets  
pour la RETRAITE

Le 6 juin

### ...au niveau national !

La loi sur le recul de l'âge de la retraite a été promulguée. Pour la CFDT, c'est une loi injuste et brutale.

Le 14 avril, le conseil constitutionnel a censuré 6 articles de cette loi. Le peu d'ambition qu'elle contenait sur l'emploi des seniors, le droit à l'information, la pénibilité ont disparu du texte final. **Alors qu'il était injuste, le texte de loi reportant l'âge légal de départ en retraite est dorénavant encore plus déséquilibré.** Le 3 mai 2023, le conseil constitutionnel a réitéré en rejetant une 2<sup>ème</sup> demande de référendum d'initiative partagée.

### ...au niveau SAPN !

**-1- [page 2]** L'accord ATT qui a été signé inquiète les salariés. Il s'agit d'un accord qui va rompre avec de nombreuses habitudes, il est normal qu'il soit source d'inquiétudes. La CFDT a signé cet accord pour protéger les salariés qui auraient eu à subir une très grande dégradation de leurs acquis et de leurs conditions de travail si tous les accords concernés par cette négociation avaient été dénoncés.

La CFDT comprend aisément que lorsque l'on n'est pas autour de la table des négociations, il n'est pas toujours facile de concevoir qu'une signature peut être plus protectrice qu'il n'y paraît surtout quand on a une direction dure en affaires et des non-signataires qui soufflent sur les braises en incriminant plus volontiers les signataires plutôt que la direction elle-même.

C'est pourquoi la CFDT continuera à venir à la rencontre des salariés pour expliquer les raisons intrinsèques à la signature de cet accord.

**-2- [page2]** Le 23 avril 2023, un nouvel accord GEPP groupe Sanef a été signé par les organisations syndicales représentatives, il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2023. La CFDT continuera à en assurer le « service après-vente » comme elle l'a toujours fait depuis le tout premier accord. La loi sur le recul de l'âge de la retraite impacte les salariés et modifie la date d'entrée en cessation anticipée d'activité. **N'hésitez pas à contacter la CFDT qui vous fera des simulations pour connaître la situation au cas par cas de chacun des intéressés !**

**-3- [page 4]** 2023 est l'année du renouvellement démocratique des instances représentatives du personnel, le 4 mai a eu lieu la négociation sur le vote électronique.

**-4- [page3]** Lors du CSE extraordinaire du 10 mai 2023, la direction a apporté de nombreuses précisions sur la mise en place du Flux-Libre.

Vous retrouverez tous ces sujets développés dans ce « Voix Express » du mois de mai, alors bonne lecture !

Audrey BOUVIER (06 30 63 86 66) Vanessa GONDOUIN (06 17 19 29 09)

**NE RESTEZ PAS SEULS DANS VOTRE COÏN...**



**CONTACTEZ LA CFDT !**



## SIGNATURE DE L' ACCORD ATT, UN GARDE-FOU !



## Signature de l'accord ATT

Comme prévu, la CFDT Sapn a commencé à aller à la rencontre des salariés pour expliquer les raisons de sa signature de l'accord ATT. La CFDT assume sa signature car, sans elle, le devenir des salariés aurait été catastrophique. Fallait-il jouer à la roulette russe avec l'avenir des salariés en laissant la Direction aller au bout de ses menaces, c'est-à-dire dénoncer la cinquantaine d'accords concernés ? Et puis après ? Adviene que pourra ?

Comment certains peuvent-ils avoir des qualificatifs (souvent légitimes) de plus en plus durs vis-à-vis de la politique sociale de la direction et émettre le doute que celle-ci ne serait pas passée à l'acte ?

Pourtant, tous ceux qui étaient autour de la table des négociations ont entendu les menaces qui ont été proférées.

Cela étant, chacun agit en son âme et conscience sur la façon de

protéger les salariés ! Dans ce cas précis, la CFDT pense que la « trahison » dont certains l'affublent ne vient pas du fait d'avoir signé l'accord mais au contraire de ne pas le signer en connaissance de cause et des dégâts irréversibles que les salariés auraient subis au quotidien. La règle aurait été de mettre la vie sociale au niveau (inférieur) du code du travail. Si la CFDT assume, elle ne portera pas pour autant le chapeau sur d'éventuelles dérives qui pourraient avoir lieu lors de l'application de cet accord. Par exemple, le « montage » des tours de service n'est pas une partie intégrante de l'accord ! Alors, si vous constatez des anomalies dans son application, n'hésitez pas à saisir la CFDT qui vous épaulera en remontant toutes les failles dans les instances représentatives du personnel et lors des commissions de suivi\* de l'accord.

(\*Pour rappel, seuls les syndicats signataires de l'accord peuvent assister aux commissions de suivi !)

Même si elle n'était pas favorable à l'ouverture de cette négociation voulue par la direction seule, la CFDT persiste et signe (sans mauvais jeu de mot) quant au bienfondé de sa position.

## GEPP : nouvel accord signé !

Les organisations syndicales CFDT-CFE/CGC-FO et UNSA ont signé le 23 avril 2023 le nouvel accord GEPP groupe Sanef qui est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023 et valable jusqu'au 30 avril 2026.

Entre parenthèse, nous n'avons pas vu l'ombre du début d'un sondage auprès des salariés de la part de ceux qui reprochent à la CFDT de signer des accords sans leur demander leur avis. Ah oui ! Là ce n'est pas pareil !?!

Quoiqu'il en soit, la CFDT n'est pas totalement satisfaite de l'issue de cet accord. De nombreuses revendications CFDT ont été retoquées par la direction. Il s'agissait pourtant de demandes qui correspondaient à l'évolution que l'entreprise allait vivre durant ces trois prochaines années. (Plus de mobilité, plus de frais de route, etc...)

De plus, une certaine catégorie du personnel va pouvoir bénéficier d'une cessation anticipée d'activité de 36 mois. La CFDT avait souhaité que TOUS les salariés puissent en bénéficier. Ça a été une fin de non-recevoir.

## GESTION DES EMPLOIS ET PARCOURS PROFESSIONNELS...



...ACCORD SIGNÉ À L'UNANIMITÉ !



# VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 10 mai 2023 [page 3]

## CSE extraordinaire... annonces Flux-Libre

Mercredi 10 mai, lors du CSE extraordinaire consacré au projet flux-libre, outre les éléments dont nous avons déjà connaissance, la direction a présenté la rémunération des salariés qui travailleront au Centre de Relation Clients (CRC). Cette rémunération forfaitaire mensuelle sera composée d'une rémunération fixe versée sur 12 mois et d'une Prime Variable sur Objectif (PVO) versée trimestriellement. Le montant sera différent selon les métiers :

- opérateur revue d'images, la PVO sera de 1800€ par an (soit 450€ /trimestre)
- conseiller relation clients, la PVO sera de 2000€ par an (soit 500 €/trimestre)
- conseiller réclamations, la PVO sera de 2200€ par an (soit 550€/trimestre)

Voici le détail de la composition de la rémunération mensuelle :

Rémunération actuelle		=	Rémunération Flux-Libre	
①	Traitement de base (indice x valeur du point)		Traitement de base mensuel comprenant les éléments de rémunération : ① + ②③④⑤⑥⑦ + 50 % des majorations (⑧)	
②	13ème mois		Indemnités de paniers (⑩)	
③	Prime relation clientèle		Prime d'éloignement (⑨) (PEL)	
④	Prime péage		Part variable sur objectifs (PVO), garantie à 50 %	
⑤	Compensation P3			
⑥	Indemnités différentielles éventuelles			
⑦	Indemnités compensatrice 2x8 et/ou sans cycle			
⑧	Majorations (nuits, jours fériés, dimanche, Heures supplémentaires, faisant-fonction, heures exceptionnelles...)		Garantie ATT	
⑨	Prime d'éloignement (PEL)			
⑩	Paniers			

Seulement 50 % des majorations sont maintenus mais grâce à la garantie financière négociée dans l'accord ATT, aucun salarié de la filière péage qui intègrera les métiers du flux libre n'aura de perte de rémunération.

Evidemment, la CFDT reste à votre disposition pour toutes les questions que le projet suscitera auprès des salariés, alors n'hésitez pas ! Un tract pédagogique CFDT complet sur le Flux-Libre sera bientôt diffusé auprès de tous les salariés.

## 60 ANS, CA SE FÊTE !



### La Sapn a 60 ans ...

Lors du CSE du 21 avril, la CFDT a posé la question suivante :

Sapn fête ses 60 ans d'existence en cette année 2023. Les plus anciens se souviennent qu'à une certaine époque, à la date anniversaire de la création de Sapn chaque salarié avait perçu un chèque cadeau de 1200 francs. [...]

Pour fêter dignement la création de notre entreprise, la CFDT demande que chaque salarié perçoive une gratification, pourquoi pas de nouveau un chèque cadeau. En cette date anniversaire, la Direction est-elle prête à honorer les salariés qui ont contribué à faire ce que Sapn est devenue, c'est à dire une entreprise prolifique ? Cette question a laissé la direction évasive !



# VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 10 mai 2023 [page 4]

## Accord groupe sur le vote électronique

Le 4 mai 2023, la direction a convoqué les organisations syndicales représentatives du groupe Sanef afin de négocier un accord sur le vote électronique en vue des prochaines élections professionnelles. Ce qui a été acté :

- Les élections professionnelles auront lieu en fin d'année 2023.
- Comme la dernière fois, c'est la société E-Votez qui en gèrera le déroulé.
- **Nouveauté** : les salariés pourront voter à partir de leurs smartphones via une interface dédiée et non pas par une application.
- La prochaine étape sera la négociation du Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) qui déterminera tout le cursus électoral.
- Les organisations syndicales ont jusqu'au 15 mai pour déclarer leurs intentions (signataires ou pas) à la direction.

Pour rappel, lors des dernières élections, la direction avait mis en place le vote électronique de façon unilatérale, un accord majoritaire n'ayant pas été signé.



## POURQUOI PAS MOI ?



## CANDIDATS CFDT AUX PROCHAINES ÉLECTIONS !

## Elections ! Et si vous vous présentiez ?

Fin 2023, un nouveau cycle électoral va avoir lieu chez Sapn afin de renouveler les représentants du personnel dans les instances.

Et si vous deveniez acteur de la vie sociale de l'entreprise en rejoignant les listes CFDT ? Que vous soyez **ouvriers, employés, agents de maîtrise** ou **cadres**, vous pouvez devenir les interlocuteurs les mieux placés pour défendre les intérêts des salariés.

Pour figurer sur les listes CFDT, il faut :

- Être adhérent à la CFDT et en respecter ses valeurs.
- Avoir le sens du collectif, être altruiste.
- Être force de propositions en apportant son expérience acquise dans le cadre de sa profession.

## Renseignements sur l'adhésion CFDT

Je souhaite avoir des renseignements sur l'adhésion à la CFDT Sapn :

1. Soit je remplis le formulaire ci-contre que je retourne à un des élus CFDT.
2. Soit j'appelle un des élus CFDT que je connais pour avoir un rendez-vous afin de m'expliquer les tenants et les aboutissants de l'adhésion CFDT.
3. Soit je franchis le pas et j'adhère en ligne en scannant ce QR code.



Je soussigné(e)  M.  Mme

Nom (usuel)

Prénom

Nom (naissance)

adhère à la CFDT

Date de naissance

### Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal

Ville

Portable personnel

Fixe

Mèl personnel

@

### Informations professionnelles

Nom de l'établissement ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville (cedex)

Profession / Métier

Abonnez-vous au site CFDT Groupe Sanef



<https://cfdt-groupe-sanef.fr>